

## Profession de foi

# Henri Gerphagnon

Je m'adresse à vous en tant que membre du Conseil National des Barreaux, élu de la Conférence des Bâtonniers sur le collège ordinal.

Je suis aujourd'hui **candidat à ma réélection à titre individuel**.

Participant assidu des travaux préparatoires du groupe ordinal et des assemblées générales, je suis **déterminé à poursuivre mon investissement** sur la question de l'aide juridique, qui doit être **profondément réformée**, tant pour un exercice harmonieux des avocats qui y participent, que pour favoriser une nouvelle offre en matière d'Accès au Droit.



Cette action nécessite un **investissement total au service de l'intérêt général** et je souhaite ardemment le poursuivre **dans le prolongement des propositions de réforme de l'aide juridictionnelle, formulées par le groupe de travail dirigé par Jean-Luc FORGET** et avalisées par la Conférence des Bâtonniers.

C'est une question difficile à faire évoluer car elle **confronte une politique sociale de l'État et nos pratiques**.

Mais il est possible, j'en reste persuadé, de **mener à bien dans la prochaine mandature une réforme structurelle**, qui permettra non seulement de fixer et de pérenniser le cadre des constantes négociations avec les pouvoirs publics, mais aussi d'instaurer un mécanisme clair d'indemnisation des avocats et de réévaluer le montant de leurs prestations.

Le rôle d'Yves TAMET, nommé président de la commission Accès au Droit, pendant son second mandat, a été déterminant pour **la fixation de l'UV à 32 € en fin d'année dernière. Mais nous devons obtenir davantage**.

Dès maintenant et jusqu'aux premiers jours de l'année 2018, nous devons orienter le travail de la mission conjointe confiée par la Garde des Sceaux à l'Inspection des Finances et à l'Inspection générale de la justice sur **l'évolution du financement de l'aide juridictionnelle**. Je le ferai dans le cadre de mon mandat jusqu'au 31 décembre et je le ferai ensuite si vous m'accordez votre soutien.

La reconnaissance de mon intervention ces dernières années, tant du côté des pouvoirs publics que par les organes de la profession, est **un gage d'efficacité** dans les négociations à venir.

À cette fin, le CNB doit **faciliter l'appropriation par tous les avocats des moyens innovants d'exercer notre profession**, en continuant et renouvelant le pacte qui nous lie à notre société, en portant avec fierté notre titre d'avocat.

D'autre part, le CNB doit **renforcer son rôle d'acteur dans la coproduction normative**, qu'elle soit législative ou réglementaire.

À ce titre, j'ai été nommé au début de l'année 2017 comme **membre du Conseil National de l'Aide Juridique**, un organisme public paritaire qui est consulté sur tous les projets de textes réglementaires ayant une incidence sur la question. Il m'est donc possible d'agir dans ce cadre.

Enfin, je serai un élu **dévoué à la cause des ordres, loyal envers la Conférence des Bâtonniers**, comme je l'ai été au cours de la mandature qui s'achève. Avec elle, **nous sommes les représentants actifs des Barreaux et avocats de province.**

La **modification des règles internes relatives à l'investiture des candidats** a été défavorable aux membres sortants.

Pourtant, si le renouvellement est nécessaire au fonctionnement de toute assemblée représentative, je considère que le travail en profondeur et dans la durée ne peut **s'appuyer que sur l'expérience acquise.**

Je suis convaincu que **ma bonne connaissance du fonctionnement de l'institution et de ses rouages** sera utile dès le début de la mandature. D'importantes réformes concernant la justice sont en préparation et la place et les valeurs des Ordres devront être défendues.

**C'est pourquoi, je sollicite toute votre confiance et votre soutien.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal and diagonal strokes.

### **Mon parcours en bref**

- ✓ Inscrit au Barreau de MEAUX, j'ai été deux fois membre du Conseil de l'Ordre, puis élu Bâtonnier en 2012, pour la mandature 2013-2014.
- ✓ En tant que Bâtonnier, j'ai généralisé des protocoles, dans le cadre de l'article 91 de la Loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.
- ✓ J'ai ensuite été élu au CNB, lors du scrutin de la fin de l'année 2014, dans le Collège ordinal province et ma candidature a été soutenue par la Conférence des Bâtonniers.
- ✓ En ce qui concerne le travail en commission, je me suis consacré essentiellement à l'Accès au Droit.
- ✓ Je suis membre du Conseil National de l'Aide Juridique.